



PRÉFET DE LA MAYENNE

**RECUEIL DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE  
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE**

-----

**Le 20 octobre 2015**

**Arrêté préfectoral du 12 octobre 2015**

portant subdélégation de signature du commissaire Thierry LEGRIS, Directeur Départemental de la Sécurité Publique

**Arrêté préfectoral du 12 octobre 2015**  
**portant subdélégation de signature du commissaire Thierry LEGRIS,**  
**Directeur Départemental de la Sécurité Publique**

**Le Préfet de la Mayenne,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 27 novembre 2008 nommant M. Rémy MEZIANE, commandant fonctionnel, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne ;

Vu l'arrêté MI/DGPN/DRCPN/RH/OP/n°002359 du 13 novembre 2012 nommant M. Freddy BOURGEOIS, commandant de police, chef de la brigade de sûreté urbaine (BSU) sur la circonscription de sécurité publique de Laval ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013347-0004 du 16 décembre 2013 portant délégation de signature au commissaire Thierry LEGRIS, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013352-0008 du 18 décembre 2013 portant subdélégation de signature du commissaire Thierry LEGRIS, Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de la sécurité publique ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2013352-0008 du 18 décembre 2013 est complété comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement du commandant fonctionnel Rémy MÉZIANE, directeur départemental adjoint de la sécurité publique, cette subdélégation de signature est donnée au commandant de police Freddy BOURGEOIS, chef de la BSU »

**Article 2 :** Le directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Laval, le 12 octobre 2015  
Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental de la sécurité publique

Thierry LEGRIS